



Lettre aux habitants - 1 -

Mesdames, Messieurs,

Dans l'état de saisissement dans lequel la crise sanitaire place chacune et chacun d'entre nous, je veux simplement vous rappeler que la priorité absolue est votre santé et celle de vos proches.

La situation sanitaire que nous vivons est exceptionnelle, un temps d'adaptation est nécessaire à toutes et à tous. C'est un apprentissage pour nous qui nécessite d'être conciliant et bienveillant les uns envers les autres. Nous devons faire face tous ensemble à cette situation dans le calme, le respect de tous et construire une véritable solidarité entre nous.

Pour ce faire, nous devons collectivement respecter les consignes données qui nous éviteront un confinement plus drastique et très long, un encombrement des hôpitaux, un surcroît de travail aux soignants.

Je vous invite donc à :

- Rester chez vous le plus possible.
- Laisser absolument un mètre entre vous et une autre personne
- Vous laver les mains le plus souvent possible, nettoyer les poignées de porte...
- Il est probable que nous devons porter des masques sous peu.

Ces mesures simples permettront peut être de freiner la pandémie.

Depuis la semaine passée, je suis à votre disposition et à votre écoute tous les matins du lundi au samedi à la mairie de 9h à 12h. N'hésitez pas à téléphoner.

Mon équipe actuelle et celle nouvellement élue se mobilisent avec des bénévoles pour vous, habitants de la commune.

Gisèle Jean, Maire

SOLIDARITÉ ET BIENVEILLANCE

Pour les personnes en bonne santé générale, il faut veiller sur les voisins plus âgés ou isolés.

Echanger, mais à bonne distance, peut éviter l'isolement et la solitude.

Pour ceux qui ne peuvent pas faire leurs courses appelez la mairie, nous mettrons en place un système avec des bénévoles pour faire les courses et les déposer devant le domicile.

Ceux qui souhaitent être bénévoles peuvent appeler la mairie.

Fabrication de masques en tissus : contacter Catherine Papillier (06 99 49 85 42)

ATTESTATIONS

Obligatoires pour chacun et chaque déplacement

Pour ceux qui ont besoin de se déplacer munissez vous de votre autorisation.

Elles sont disponibles à la mairie et dans les commerces. Modèle ci joint à recopier.

Ne pas sortir sans un motif valable. Les contrôles de gendarmerie sont nombreux.

Utilisez les commerces de la commune pour réduire vos déplacements : modifier vos habitudes

Essence : Ets Gauthier **05 49 48 22 54**

Epicerie et pain, mais aussi plats à emporter ou livraison à domicile chez Lesley rue de la cure (mardi au dimanche) **06 33 05 90 88**

Boucher et épicerie en tournée et sur la place de l'église du **mardi au vendredi 9h30 - 10h**

Oeufs frais, huile bio et lentilles bio : Aurélien Devaux **06 88 88 16 79**

Cécile Caron vente sur les marchés et livraison à domicile poulets, pintades **05 49 48 81 08**

Maison du Terroir selon ouverture (légumes et alimentation)

Le Simer ne peut ramasser que les sacs noirs, la chaîne de tri ne fonctionne plus.

N'encombrez pas les poubelles des sacs jaunes, gardez les chez vous en attendant la reprise.

Ne brûlez pas vos déchets c'est interdit toute l'année et sur toute la commune.

Gardez vos déchets verts. Faites du compost !

Pas de ramassage de verre durant la période de confinement.

SERVICES ET ACTIVITÉS DIVERSES : DURANT TOUTE LA PANDÉMIE

L'Agence Postale Commune est fermée

Le secrétariat de mairie est fermé. Prendre RDV avec le Maire uniquement ou passez le matin entre 9h et 12h.

La recyclerie est fermée.

Le salon de coiffure est fermé.

Le cimetière sera fermé de 7h à 15h du lundi au vendredi pour nettoyage par l'agent communal avant le dimanche des rameaux.

Toutes les manifestations et activités (y compris la pêche et la chasse) sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Ces mesures simples permettront de freiner la pandémie.



**Nos agents communaux travaillent pour le service de tous,
protégez les en restant à distance.**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- ☐ déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- ☐ déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- ☐ déplacements pour motif de santé;
- ☐ déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- ☐ déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à

, le ... / ... / 2020
(signature)

**Modèle d'attestation disponible
à la mairie et dans les commerces
ou à recopier.**